



## ***Mission et objets***

L'Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec (AACOCQ) fut constituée le 13 avril 2017 et a pour mission de négocier, au nom de ses membres, une assurance collective s'adressant aux organismes québécois d'action communautaire.

Autres objets de l'AACOCQ :

- promouvoir le régime d'assurance collective choisi par les membres;
- promouvoir la corporation;
- défendre et promouvoir les intérêts des membres concernant les assurances collectives;
- assurer la représentation des membres concernant les dossiers liés aux assurances collectives;
- les informer en toute matière pertinente;
- favoriser la consultation, la concertation, la mobilisation des membres sur le dossier des assurances collectives;
- contribuer à des travaux de recherche portant sur les assurances collectives au sein du mouvement d'action communautaire;
- assurer qu'une information adéquate soit disponible pour les organismes et groupes de salariéEs qui désirent obtenir de l'information sur les assurances collectives négociées par l'AACOCQ;
- défendre et promouvoir, auprès des instances en autorité, l'amélioration des protections publiques d'assurances santé et invalidité.